



ENFANT PERDU



ASSOCIATION ENFANT PERDU

c/o TSHIYOYO Michael

Avenue de Tivoli 2 A

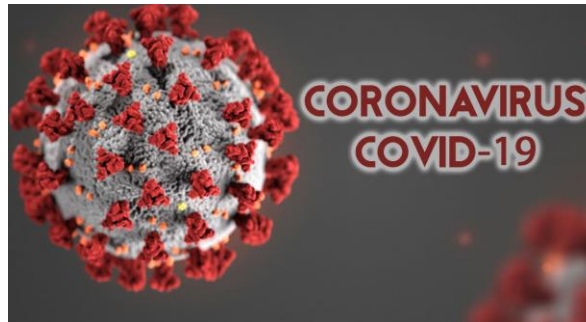
1007 Lausanne

www.enfant-perdu.ch

e-mail : contact@enfant-perdu.ch

COVID-19

Concept de mesures sanitaires pour l'Ecole de Breakdance Enfant Perdu



Valable pour la rentrée septembre 2020

Version 1, établie le 20 août 2020

Situation actuelle

La crise du Coronavirus est perceptible partout, le monde ne maîtrise pas encore la situation et en Suisse, suite aux décisions officielles prises par le Conseil Fédéral (CF), les cantons ont le pouvoir de décision quant aux mesures d'hygiène à appliquer dans leur district.

A ce jour le port du masque est obligatoire dans les transports publics et dans les commerces vaudois. La distance sociale minimale est de 1.5m. Tout contact (toucher) entre les personnes doit être évité (poignées de main, embrassades, ...).

Le canton de Vaud ne s'est pas prononcé officiellement quant aux mesures sanitaires à appliquer dans le cadre de l'enseignement en écoles supérieures. Nous nous basons ainsi sur les normes édictées par le CF et déclinons les mesures pour notre établissement lausannois.

But du concept







L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu souhaite protéger la population, mais surtout ses jeunes élèves danseurs, son corps de professeurs face au Coronavirus. De fait les mesures d'hygiène détaillées ci-après s'appliquent à toutes ces personnes.

L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu se charge de la diffusion de ce document aux personnes concernées.

Mesures

Toutes les personnes circulant à L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu respectent d'office les mesures d'hygiène globales de l'OFSP.

Les règles d'hygiène et de conduite sont des **recommandations** essentielles pour freiner la propagation du nouveau coronavirus.

		
Garder une distance de 1,5 mètre	Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances	Respecter les règles d'hygiène
		
Se faire tester en cas de symptômes	Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage des contacts	Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine



L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu

La distanciation sociale peut être garantie dans les espaces communs de L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu, le port du masque n'est pas OBLIGATOIRE (corridors, vestiaire, WC, ...). Toutefois, l'utilisation des toilettes et des vestiaires est pour une seule personne à la fois.

Pendant les cours :

1. Les cours sont limités à 15 danseurs plus 3 professeurs. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer l'Ecole. L'échange prof-danseur reste primordial et sera toujours encouragé.

Le professeur, si la distance entre lui et les étudiants est de min. 1m50, n'est pas contraint de porter le masque pendant l'enseignement.

2. Le professeur veillera, pendant les travaux de groupe, à espacer les groupes et à utiliser tout l'espace possible dans la salle rythmique.

En général dans les cours de breakdance Enfant Perdu

1. Pas de poignées de main ni d'embrassades.

2. Pas de partage de nourriture ou de boissons.

3. Avant chaque entrée en salle désinfection ou lavage des mains au savon.

4. Après chaque cours le professeur désinfecte tous les éléments utilisés à l'aide du désinfectant/lingettes que le professeur aura avec lui.

5. Aération régulière des salles de classe. Dans l'idéal il convient de garder au moins la porte d'entrée ouverte pendant tous les cours.

6. A l'apparition du moindre symptôme d'un danseur, le prof se fera tester et n'assistera pas au cours en attendant le résultat.

Application SwissCovid

Nous invitons chaleureusement TOUTES les personnes présentes à L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu à télécharger et activer l'application SwissCovid. Ceci permettra à L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu, au besoin, d'agir rapidement en cas de contamination.



Quarantaine obligatoire

Toute personne présente à L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu respectera la consigne de quarantaine si en provenance d'un pays concerné. La liste est régulièrement mise à jour par l'OFSP, elle peut être consultée sur <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/empfehlungen-fuer-reisende/quarantaene-einreisende.html#-16815908>

Communication et application du concept

Ce concept peut être régulièrement adapté en fonction de l'évolution de la situation. Il entre en vigueur à la rentrée, soit le 11 septembre 2020. L'Ecole de Breakdance Enfant Perdu est responsable de sa diffusion et de sa bonne application. Les personnes réfractaires pourront être renvoyées de l'école.

Michael Tshiyoyo